

Louis Gagnon

LOUIS XIV
ET LE
CANADA

1658 - 1674



SEPTENTRION

Extrait de la publication

LOUIS XIV ET LE CANADA

1658-1674

Louis Gagnon

LOUIS XIV
ET LE
CANADA

1658 - 1674



SEPTENTRION

Pour effectuer une recherche libre par mot-clé à l'intérieur de cet ouvrage,
rendez-vous sur notre site Internet au www.septentrion.qc.ca

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour nos activités d'édition.

Photographies de la couverture: Sophie Imbeault, tapisserie qui se trouve à Versailles,
et Louis Gagnon, buste de Louis XIV à Place-Royale, à Québec

Révision: Solange Deschênes

Mise en pages et maquette de couverture: Pierre-Louis Cauchon

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire par courrier,
par courriel à sept@septentrion.qc.ca,
par télécopieur au 418 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet:
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion
1300, av. Maguire
Québec (Québec)
G1T 1Z3

Dépôt légal:
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2011
ISBN papier: 978-2-89448-652-8
ISBN PDF: 978-2-89664-620-3

Diffusion au Canada:
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Ventes en Europe:
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

À Mireille

PROLOGUE

PLACE ROYALE, À LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC. Une foule grouillante s'agglutine autour d'un socle de granite coiffé du buste de Louis XIV. Le moins qu'on puisse dire, c'est que, sur une terre gouvernée par un monarque anglais depuis 1763, cette effigie du roi très chrétien a quelque chose d'insolite. Le visiteur, surtout l'étranger, s'interroge. Avant que la guide ait pu débiter son boniment, un touriste déjà lui demande de qui il s'agit. Elle répond négligemment, presque en aparté: « Le Roi-Soleil », mais se reprend aussitôt, comme si elle refusait le rapprochement des deux termes, commettant involontairement un contresens: « Le roi du soleil ».

Le buste de Louis XIV, sculpté en 1663 par le Bernin¹ en visite commandée à Paris, montre le roi, tête nue, les cheveux bouclés, l'air un tantinet insolent qui n'exclut pas la gentillesse. On s'étonne qu'il n'ait que vingt-cinq ans. Qui est-il? La réponse à cette question ne nous vient pas naturellement, obnubilés que nous sommes par le triste souvenir d'un roi vieilli, toujours drapé dans sa majesté qui en impose, mais détesté. La réhabilitation du monarque par Voltaire ne peut faire oublier les chansons entendues au lendemain de la mort du roi, exprimant avec une férocité grossière un désenchantement qui a trop duré²:

Ci-gît au milieu de l'église
Celui qui nous mit en chemise
Et s'il eût plus longtemps vécu
Il nous eût fait montrer le c...

1. Il s'agirait ici de la troisième copie de l'original par le sculpteur Gian Lorenzo Bernini. Le buste ne fut installé sur la place qu'en 1686, laquelle portera désormais le nom de place Royale.

2. François BLUCHE, *Louis XIV*, Paris, Hachette littératures, collection « Pluriel », 1999, p. 981.

La France, ruinée en hommes et en argent après quarante ans de guerre, cette France menacée de morcellement par les généraux de la coalition, Marlborough et le prince Eugène, lors des conférences préliminaires des traités d'Utrecht, n'aspirait qu'à une chose : la paix. Voltaire³ a résumé les dernières années de Louis XIV : « Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable. » On lui a prêté ces mots adressés à son arrière-petit-fils, le futur Louis XV : « Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitiez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. » Que cette pensée lui ait été soufflée par son confesseur, le jésuite Le Tellier, importe peu. Retenons que la France n'en pouvait plus.

Colbert, mort trente ans plus tôt, l'*alter ego* du roi, n'avait pas eu meilleur sort. Il fut enterré de nuit tant on craignit l'émeute. On le chansonna sans retenue :

Enfin Colbert n'est plus, et c'est vous faire entendre
 Que la France est réduite au plus bas de son sort
 Car s'il restait encore quelque chose à prendre
 Le voleur ne serait pas mort.

Un trop long règne, un trop long ministère : ainsi s'effritent les renommées.

La fin masquerait-elle le début ? « Voilà le mirage, écrivait Sartre⁴ : l'avenir plus réel que le présent. Cela n'étonnera pas : dans une vie terminée, c'est la fin qu'on tient pour la vérité du départ ». Écartons momentanément la fin pour redécouvrir les certitudes initiales. La face ridée du vieux roi ne doit pas oblitérer le visage jeune du monarque de vingt-cinq ans dont on voit l'effigie sur la place Royale.

3. VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, Paris, Librairie de Firmin Didot frères, fils et Cie, 1864, p. 315.

4. Jean-Paul SARTRE, *Les mots*, Paris, Gallimard, collection « Folio », 1964, 163 p.

Nous voilà donc ramenés en 1663. Au départ. Sur cette place qui n'a pas encore de nom. Au moment où tous les espoirs sont permis. Qui était cet apprenti découvrant sur le tas son métier de roi, n'hésitant pas à bousculer les vieilles habitudes, à écarter les ministres, pour occuper tout l'espace politique, sans partage? C'était avant que les historiographes officiels, Pellisson, Racine ou Boileau, ne déforment l'idole.

Les historiens, à propos de ce roi inhabituel, parlent de métamorphose; d'autres, de révélation. Nous le verrons, Louis XIV ne changera pas. Tel il était à 25 ans, tel il sera à 75 ans. Entretemps il n'aura fait que lever le voile sur sa nature secrète; mais, paradoxalement, il se montrera, même pour ses proches, un être imprévisible, sauf lorsque les prérogatives royales seront en jeu. Il s'en expliquera.

Aujourd'hui, le décor autour du monument immuable se modifie sans cesse. On le photographie, on l'entoure, on lui tourne le dos. Simple prétexte. Les guides se succèdent pour raconter... Quoi, au juste? Ce que chacun sait? Ce que les historiens ont amplement exposé? Peut-être faudrait-il pousser plus loin, approfondir et expliquer le lien privilégié qu'avait le jeune monarque avec cette terre mythique, le berceau de la Nouvelle-France? Alors, visiteurs et curieux découvrirait une vérité historique peu banale, à peine explorée, d'un rêve, celui d'un grand État, aussi magnifique et riche que la France, avant qu'une décision royale n'en brusque le dénouement de manière inattendue.

Les manuels d'histoire racontent cette histoire en filigrane, et n'en font pas un mystère. Mais ils ne disent pas tout, loin de là. L'histoire, tous en conviennent, c'est le souvenir de ce qui a été, mais aussi le rappel de ce qui aurait pu être. Ce rêve canadien, formulé presque en même temps que le grand dessein du roi, s'est avéré à tort ou à raison une chimère. D'où le problème: il n'a pas piqué la curiosité des esprits chercheurs. Qui pourrait bien s'intéresser à un royaume hypothétique hormis un conteur pour en faire la scène d'une fiction fantastique? Pourtant, force est d'admettre que ce rêve attesté par tant de gens entre 1658 et 1674 a existé et, à ce titre, fait partie du patrimoine canadien, au sens où on l'entendait au XVII^e siècle. Seulement, il a fini par tomber dans l'oubli. À tort...

L'amateur d'histoire qui voudra connaître les fondements de ce rêve et les raisons du roi de le confisquer interrogera les sources, moins pour les remettre en question que pour les revisiter et dégager le songe abandonné. Trois voies s'ouvrent à celui qui souhaite résoudre l'énigme de l'émergence d'un royaume potentiellement et virtuellement puissant aux prises avec les impératifs du grand dessein de Louis XIV soufflé par Colbert. D'abord, la voie officielle. Pellisson, Racine et Boileau, les historiographes mandatés et commandités par Louis XIV, ne s'intéressent pas à cette question. Faut-il s'en étonner? On trouvera peut-être quelque raison du détournement du roi de sa colonie américaine dans le fait qu'il recherche, sans cesser jamais de s'en distraire, une gloire personnelle, palpable, observable sur les champs de bataille du nord de la France. Paul Pellisson-Fontaine, son secrétaire particulier qu'il amènera avec lui après 1672, trouvera les mots pour flatter son auguste commanditaire. De son côté, l'écrivain Racine suivra le roi dans ses déplacements, rapportera ses hauts faits, tandis que le peintre Le Brun, crayon en main, parcourra les Flandres en quête de sujets le glorifiant. La Galerie des glaces à Versailles exposera ses tableaux inspirés de la guerre de Hollande. Où voit-on la Nouvelle-France dans ce décor spectacle? Pour dire vrai, il n'y a de place que pour Louis XIV. Tout doit concourir à la gloire du souverain dans ce temple de la monarchie absolue. On ne peut donc tirer aucun argument du silence des historiographes voués à satisfaire l'appétit de gloire de Louis XIV.

Quant aux historiens, ils portent un jugement subjectif, partiel et partiel sur les rapports entre la métropole et sa colonie de 1658 à 1674, ou passent outre tout simplement. Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi deux historiens français pour résumer des tendances différentes. Dans son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire réhabilite le roi afin de diminuer son successeur. Qu'écrit-il du Canada? Rien ou si peu. Son jugement sur l'aventure américaine reflète son opinion sur toutes les guerres passées et, à ce titre, vaut d'être cité⁵: «C'est depuis deux siècles, un des effets de l'industrie et de la fureur des hommes, que les désolations de nos guerres ne

5. VOLTAIRE, *op. cit.*, p. 161.

se bornent pas à notre Europe. Nous nous épuisons d'hommes et d'argent pour aller nous détruire aux extrémités de l'Asie et de l'Amérique... Les Américains⁶, dont nous avons ensanglanté et ravi le continent, nous regardent aujourd'hui comme des ennemis de la nature humaine, qui accourent du bout du monde pour les égorger, et pour se détruire ensuite eux-mêmes.» Voltaire, pour cause, ignore le rêve canadien. Selon lui, l'aventure américaine n'aurait jamais dû avoir lieu.

François Bluche⁷ annonce dans le prologue de son remarquable ouvrage « un sujet qui soit beau et agréable aux lecteurs », comme le lui suggère Racine. Ils sont avertis, l'auteur se gardant de trop louer ou trop blâmer son personnage. Il aborde, il est vrai, tous les sujets, sans pudeur, met en valeur les zones de lumière, étale sans complaisance les taches sombres. Mais les quelques pages sur les colonies reflètent à peine les préoccupations du grand dessein, et pas du tout le rêve canadien.

Ainsi le visiteur de l'histoire superposera ces deux visions de la monarchie française, et en tirera un tableau vraisemblable. Mais la question préalable reste sans réponse : pourquoi le roi a-t-il freiné l'essor d'un État qui aurait pu être grand pourvu qu'il l'eût mieux soutenu ?

Une autre démarche, susceptible de révéler l'esprit des hommes du XVII^e siècle si différent du nôtre, nous est apparue plus avantageuse. Elle puise à même les sources. La France de Louis XIV et de Colbert se fonde sur un réseau de relations, en quelque sorte une toile (Web) qui relie une multitude de correspondants, d'une part le roi et son ministre, et d'autre part les officiers coloniaux (gouverneurs et intendants), sans omettre le jeu des influences qui les raccordent aux témoins d'ici, Pierre Boucher, Marie Guyart, etc. La filière existe et elle est tissée serré.

Si nous isolons sur la toile le message, nous sommes en mesure de regrouper les éléments d'une réponse à la question posée. Il y a effectivement un message. Comment a-t-il été reçu ? Cette didactique de l'histoire s'appuie sur le témoignage direct de ceux

6. Amérindiens.

7. BLUCHE, *op. cit.*, p. 9.

qui l'ont faite. Il nous est possible de surfer sur cette toile. Nous avons privilégié la voix de ceux qui ont écrit l'histoire, question de respirer l'air du temps et de nous en imprégner. En tête, les *Mémoires* de Louis XIV, suivis des *Réflexions sur le métier de roi*. Puis, de Pierre Clément, la magistrale compilation en sept tomes des *Lettres, instructions et mémoires* de Colbert. Enfin, *Les oisivetés de monsieur de Vauban*. Nous n'avons pas négligé le *Mémoire* de Pierre Boucher à Colbert, ni les *Relations* des jésuites ni la *Correspondance* de Marie Guyart.

Une lettre de celle-ci donne le ton à cet ouvrage, tant nous insistons sur la nécessité de laisser la parole aux témoins : « Mon très cher et bien aimé fils. Voici la dernière lettre que vous recevrez de moi cette année, parce qu'il ne nous reste ici qu'un vaisseau qui lève l'ancre pour partir. » Le courrier devait annoncer la venue imminente d'un évêque; l'évêque, devançant la lettre, vient de débarquer à Québec. L'histoire peut commencer puisque le personnage phare, le symbole le plus fort de cette entreprise visant à la création d'une France nouvelle à la mesure des rêves des *habitueés au pays*⁸, se trouve au couvent des religieuses ursulines de Québec. C'est ici que vécut ce témoin-clé dont la correspondance avec son fils nous fait revivre cette longue suite de rebondissements entourant l'émergence du royaume. Marie Guyart – nous ne voudrions la connaître que sous ce nom –, sans sortir de son couvent, jouera un rôle d'observatrice, mieux de gazetière, figurant dans tous les actes de cette pièce, exprimant comme dans les tragédies antiques les espérances de tous, leurs déceptions aussi. Dès l'arrivée des premiers bateaux au printemps, elle prend la plume qu'elle dépose après le départ du dernier à l'automne. Elle a connu le marquis de Tracy, substitut au vice-roi retenu en Hollande, les gouverneurs d'Avaugour, de Mézy, de Courcelle et les intendants Talon et Bouteroue. Elle est, avec les autres (Jean Bourdon, Anne Garnier, Louis Jolliet, Chouard des Groseilliers), une *habitueée* au Canada depuis 1639. Elle connaît

8. L'expression se retrouve tant dans les lettres de Colbert à Talon que dans celles de l'intendant au ministre : « s'habituer volontairement à la Nouvelle-France » ; « soldats qui se seront habitués dans le pays » ; « toutes les filles habituées ici ». Un temps d'adaptation s'avérait nécessaire avant que l'immigrant choisisse de s'installer définitivement au Canada.

bien Pierre Boucher dont la première épouse, Huronne, avait été une de ses séminaristes. Ce Pierre Boucher trouvera les mots pour convaincre le roi et son ministre Colbert d'investir dans cette aventure inouïe visant à former un grand et puissant État ainsi que les Anglais l'avaient fait en Nouvelle-Angleterre.

Alors surgit naturellement dans notre esprit cette question qui touche aux fondements mêmes du développement de la Nouvelle-France des années 1660, et aux chances de succès de ce royaume, en théorie l'égal de la mère patrie. Qui répond du sort du Canada? C'est Louis XIV, le Roi-Soleil. Il n'ignore pas les difficultés de sa colonie, les attentes aussi, autant par ses conversations privées avec les *habitués* du Canada que par les rapports soumis au Conseil-d'en-Haut, ou par les lettres lues au Conseil des dépêches qu'il préside personnellement. Colbert aussi, intendant des finances en 1661, contrôleur des finances en 1665 et secrétaire d'État à la marine, au commerce et aux colonies, à l'apogée de sa puissance en 1669; il nous a laissé des milliers de lettres, instructions et mémoires où il se livre. Par lui nous perçons la pensée intime du roi, et son grand dessein.

Ce roi pragmatique ne songe pas à s'esquiver. Il s'explique dans ses *Mémoires pour 1661*, année de sa prise de pouvoir, en s'adressant au dauphin... qui vient de naître: «J'ai fait enfin quelque réflexion à la condition, en cela dure et rigoureuse, des rois, qui doivent pour ainsi dire, un compte public de toutes leurs actions à tout l'univers et à tous les siècles, et ne pouvant toutefois le rendre à qui que ce soit dans le temps même, sans manquer à leurs plus grands intérêts, et découvrir le secret de leur conduite⁹.» Plus loin, ménageant l'avenir, il prévient son héritier: «Vous aurez ici de quoi redresser l'histoire, si elle vient à s'écarter ou à se méprendre, faute de rapporter fidèlement ou d'avoir bien pénétré mes projets et leurs motifs¹⁰.»

Nous sommes prévenus. Il ne se laissera pas facilement découvrir. Il nous arrivera de «pénétrer ses projets et leurs motifs»,

9. LOUIS XIV, *Mémoires de Louis XIV, le métier de roi*, présentés et annotés par Jean Longnon, Paris, Tallandier, 2001, p. 32.

10. *Ibid.*, p. 32.

par ricochet, en ne perdant jamais de vue qu'il est un monarque absolu, lié à rien ni à personne et qui n'a pas son égal. Roi-Soleil, son pouvoir est héliocentrique.

Au début du règne, en 1661, si l'autorité du roi est absolue, celle de Colbert ne l'est pas moins; elle s'explique par une communauté de pensée unique dans l'histoire de la monarchie française. Les deux hommes vivent en osmose. Cependant, en 1671, le secrétaire d'État à la marine, au commerce et aux colonies devra composer avec un autre grand commis, Louvois, appelé à devenir secrétaire d'État à la guerre. Neptune contre Mars! Le roi s'abstient de choisir, mais marque sa préférence. Colbert se rebiffe; le roi, jouant le rôle d'arbitre entre les deux hommes, le rappelle à l'ordre. Le prince savait dissimuler et le prouva sa vie durant. Le sort de la Nouvelle-France est lié à celui de Colbert, il ne faut pas l'oublier. Dès lors que Louvois¹¹ a l'oreille du monarque, le rêve canadien s'estompe, le Canada devenant une simple division administrative au même titre que n'importe quelle province française, soumise aux aléas d'une politique étrangère trop souvent désastreuse. Le rêve mis en veilleuse était-il reporté à plus tard? Il y a lieu d'en douter malgré quelques assurances royales et des tentatives renouvelées après 1690.

La raison profonde de cette apparente ou réelle désaffectation du Canada pourrait être recherchée dans la perception qu'a Louis XIV de lui-même et de son métier de roi. On est en droit de se demander si la monarchie absolue, telle que l'entendait Louis XIV, était compatible avec le projet d'un grand royaume, soutenu par les *habitues* du Canada. On peut s'interroger aussi sur la personnalité même du jeune roi plus à l'aise à l'intérieur du *pré carré*¹², la France, alors capable d'en imposer à ses voisins immédiats, l'Espagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, davantage qu'en Amérique septentrionale. L'enjeu n'est pas le même: ou bien le roi exerce sa suprématie sur le vieux continent avec des rivaux depuis longtemps identifiés, ou

11. Le clan Le Tellier s'opposait à celui de Colbert. Le marquis de Louvois était le fils de Michel Le Tellier, qui lui laissa le secrétariat à la guerre en 1674.

12. L'expression est de Vauban.

bien il étend son hégémonie jusque dans ce nouveau monde où végètent une poignée de colons français.

Poussons plus loin l'analyse : les goûts particuliers du roi pour la guerre, particulièrement la guerre de siège où il excelle et brille, ne l'amenaient-ils pas à traiter avec dédain des aventures, difficilement imaginables, où il n'aurait pas eu de part ? À Maëstricht, il récoltait des lauriers que personne ne lui disputait alors que, sur mer ou sur les terres lointaines, ses lieutenants cueillaient la gloire. Retenons cet aveu du roi¹³ : « J'envisageais avec plaisir le dessein de ces deux guerres comme un vaste champ où pouvaient naître à toute heure de grandes occasions de me signaler... Dans mon propre intérêt, je considérais que, le bien de l'État ne permettant pas qu'un roi¹⁴ s'expose aux caprices de la mer, je serais obligé de soumettre à mes lieutenants tout le destin de mes armes, sans jamais pouvoir agir de mon chef. » Déjà donc, en 1666, le jeune roi exprimait un choix, préférant le connu à la nouveauté ; on en saura plus tard les suites.

Il y a davantage. Le grand dessein dont s'entretiennent le roi et son ministre occupe tout le devant de la scène. Il repose sur la trilogie marine-commerce-colonie, l'indice de référence étant les Pays-Bas. Le modèle hollandais deviendra avec le temps une obsession telle que le roi et son ministre n'auront d'autres vues que l'annexion pure et simple de la Hollande ou son anéantissement, au détriment d'une Nouvelle-France anémique dont la survivance dépendait de la seule volonté du roi et de sa capacité à lui fournir de l'aide. Ainsi relégué au second rang, le Canada fera figure de parent pauvre dans le concert des nations engagées dans la conquête de l'Amérique septentrionale.

L'absolutisme royal nous dérouté. D'où la nécessité de mettre en place quelques balises pour éviter que notre esprit vingt-et-unième siècle ne s'égaré et ne commette des anachronismes gênants. On en pose trois. C'est qu'il faut revenir continuellement à la question à

13. LOUIS XIV, *Mémoires pour l'année 1666*, p. 152.

14. Son cousin germain, héritier de la couronne d'Angleterre, le futur Jacques II, n'éprouvait pas les mêmes scrupules. Il commandait en personne la flotte britannique contre les Hollandais à la même époque.

l'origine de la démarche : que veut le roi ? Le service du roi laisse-t-il une part à l'initiative ? Pour employer une expression de l'époque : y a-t-il de la place pour le citoyen ?

Il faut se garder de juger le passé et de censurer un acteur. D'autres s'en chargeront. Un principe simple nous guide : on est toujours de son temps si grand (ou si petit) qu'on soit. C'est vrai de Louis XIV, de Colbert et des autres. L'essayiste aussi est de son temps, quoique d'une autre époque. Il ne lui est pas aisé, compte tenu de l'évolution accélérée des idées, d'entrer dans l'intimité des personnages du passé, de décoder leur mode de pensée, en somme de pénétrer dans ce monde d'étrangers. Mais il n'est pas dispensé d'essayer de comprendre.

Ainsi l'éthique de Louis XIV et de Colbert concernant les réalités de leur temps peut nous choquer, comme d'ailleurs elle indignait leurs contemporains, à un degré moindre cependant. La justice du roi est rude, inacceptable de nos jours : la manière de mener le procès contre le surintendant Fouquet révolte aujourd'hui comme elle soulevait l'indignation de madame de Sévigné et de tant d'autres à ce moment-là qui en appelaient au roi mal renseigné. Détestable aussi la façon de lever les équipages des vaisseaux et les *chiourmes*¹⁵, le roi n'hésitant pas dans ce cas, sans qu'il y entre la moindre considération humanitaire, à commuer la peine de mort des condamnés en peine de galère sous prétexte de combler les rangs. On pourrait multiplier les exemples.

Il faut aussi tenir compte de l'évolution des idées et de la compréhension que les Européens du xvii^e siècle en ont. Nous songeons entre autres à la mutation des impérialismes récents, différents de ceux du xvi^e siècle. Ce sont d'ailleurs des impérialismes concurrents. On pense différemment à Amsterdam, à Londres, à Paris. L'impérialisme républicain de la Hollande ne se développe pas de la même façon que l'impérialisme français, monarchiste et absolu. Talon faisait remarquer qu'à Boston les gens étaient moins attachés à la personne du roi Charles II d'Angleterre, un cousin germain du roi de France. La Nouvelle-Angleterre prenait des initiatives

15. Groupe de rameurs d'une galère (forçats, esclaves).

qui annonçaient déjà celles du xviii^e siècle, lesquelles aboutiront à l'indépendance des colonies anglaises d'Amérique.

Enfin, l'héliocentrisme royal à la française imposait l'obligation de rapporter ses actions au roi, comme s'il était à l'origine de tout. Cette règle édictée par Colbert s'étendait aux sujets du roi sans exception. La France du xvii^e siècle ploie sous un régime d'autorité. Elle est absolue ; le roi tient son pouvoir de Dieu comme la tradition chrétienne héritière de la tradition romaine¹⁶ le confirme. Son pouvoir est suprême ; au-dessous de lui, il n'y a que des pouvoirs délégués et révocables. En France, on ne parlemente pas ; en Angleterre, oui. Sa Majesté très chrétienne écoute, et, sa décision rendue, tous s'inclinent comme de simples exécutants. Quelques-uns auront l'audace de le défier, ils prendront le chemin de l'exil. Pour d'autres, ce sera la Bastille¹⁷ ou la simple disgrâce. Pour les petits, les galères.

Malgré tout, en dépit de la chape de plomb qui s'abat sur le royaume¹⁸, chacun réussit discrètement à faire entendre sa voix, ses objections, ses espérances, son désarroi. Tel Talon sur un mode mineur : on ne peut voir s'évanouir un si beau projet, celui d'un royaume nouveau, sans éprouver une déception compréhensible,

16. La notion d'autorité est à la fois religieuse et juridique. Dans l'Antiquité romaine, Octave, le premier empereur, connu sous le nom d'Auguste, a été consacré par les Augures. Son pouvoir exalté, *augmenté*, le place donc au-dessus des autres. Il est le prince, le premier. L'autorité des rois de France s'inscrit dans cette tradition. Le peintre Jean Noret (1615-1672) peint Louis XIV dans un décor romain, allusion à la continuité des empereurs jusqu'au roi de France, nouvel Auguste, le maître du monde. De même, Le Brun, dans les peintures du plafond de la Galerie des glaces à Versailles, nous montre le roi vêtu à l'antique.

17 Le gouverneur Perrault, neveu de Talon, sera embastillé pour avoir porté atteinte à la majesté du roi en la personne de son représentant, le comte de Frontenac. Pourtant, le roi tint à écrire à ce dernier qu'il était loin de donner tort à Perrault, et qu'il était décidé à lui restituer son poste après son séjour à la Bastille. Le crime de lèse-majesté se paie non sur le fond, mais sur la forme.

18. Le roi de France suivait les traces de Frédéric III qui avait instauré le caractère absolu de la monarchie danoise dès 1660 (traité de Copenhague). La constitution de 1665 la renforça.

une tristesse conséquente. Il y eut toutefois une exception manifeste : le maréchal Vauban, un ardent défenseur de la cause canadienne. De lui¹⁹ Voltaire dira : « Il a prouvé par sa conduite qu'il pouvait y avoir des citoyens dans un gouvernement absolu. » Le maréchal écrira au roi qu'il admire un mémoire audacieux. L'abandon du projet canadien, selon lui, ne présageait rien de bon pour l'avenir ; c'était une honte.

Mais Vauban ne fut pas entendu.

19. VOLTAIRE, *op. cit.*, p. 596.

TABLE DES MATIÈRES

PROLOGUE	9
CHAPITRE I <i>Le pays perdu</i>	21
CHAPITRE II <i>Le rêve canadien</i>	35
CHAPITRE III <i>Le Roi-Soleil</i>	55
CHAPITRE IV <i>L'illusion</i>	83
CHAPITRE V <i>La crise</i>	121
ÉPILOGUE	151
SUPPLÉMENT D'HISTOIRE	165
CHRONOLOGIE	185
BIBLIOGRAPHIE	189
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	191
INDEX DES NOMS DE LIEUX	195
INDEX DES NOMS DE NAVIRES	197

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN MINION CORPS 12
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR PIERRE-LOUIS CAUCHON
ET ACHEVÉ D'IMPRIMER EN FÉVRIER 2011
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE MARQUIS
À CAP-SAINT-IGNACE, QUÉBEC
POUR LE COMPTE DE GILLES HERMAN
ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION